

COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quatorze, le seize septembre à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 10 septembre 2014

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Henri PARANTHOËN, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Annyvonne LE COQ, Patricia LE FICHOUX, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Marion SICOT, Armelle ANDRÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 14

Arrivée 18h25 : Camille GEFFROY, Rémy TOULLIC

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 16

Arrivée 18h45 : Chantal LE GRATIET

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17

Secrétaire de séance : Marion SICOT

Absents excusés : Thierry BUZULIER, Corinne SCHUCHARD

Procuration : Dominique GUEGO à Henri PARANTHOËN

Était également présente : Mme BRIAND Sylvie – Secrétaire Générale

2014-09-01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si un point peut être rajouté à l'ordre du jour du Conseil Municipal: «*Décision Modificative n°1 - Assainissement* »,
A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour délibérer sur ce point.

2014-09-02-AMÉNAGEMENT RUE DE TRÉGUIER : ANALYSE DES OFFRES

Rapporteur : Loïc CORDON

Le 1er septembre dernier, la commission d'appel d'offres s'est réunie dans le cadre de l'analyse des offres concernant l'aménagement de la rue de Tréguier et a examiné les offres suivantes :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
EIFFAGE	231 495,00 €	277 796,40 €
COLAS	248 184,00 €	296 740,80 €
EUROVIA	205 490,10 €	246 588,12 €

Vu le code des Marchés Publics,

Vu le Procès verbal de la Commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 205 490,10 € H.T. Soit un montant de 246 588,12 € T.T.C.

- autorise M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA et tous documents afférant à ce dossier.

Arrivée 18h25 : Camille GEFROY, Rémy TOULLIC

2014-09-03- TRAVAUX SALLE GEORGES BRASSENS : MENUISERIES INTERIEURES

Rapporteur : Loïc CORDON

La commune procède actuellement à la rénovation du hall de la salle Georges Brassens.

L'entreprise G2D, attributaire du lot menuiseries intérieures a fait faillite.

Compte-tenu de l'urgence, la Commission des travaux s'est réunie le 8 septembre dernier pour étudier 3 nouvelles offres :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C
USEO	7 148,12 €	8 577,74 €
Menuiseries LE CALVEZ	6 136,60 €	7 363,92 €
SARL Guy MOTREFF	7 014,08 €	8 416,89 €

Après avoir entendu l'avis de la commission de travaux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Menuiserie LE CALVEZ pour un montant H.T. de 6 136,60 € soit 7 363,92 € TTC

2014-09-04-RECENSEMENT DU BOCAGE

Rapporteur : Loïc CORDON

Délibération ajournée.

Dans le cadre du PLU, le recensement du bocage sera réalisé par GEOLITT.

Arrivée 18H45 : Chantal LE GRATIET

2014-09-05-CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE DE LEZARDRIEUX **AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LES MARCHÉS**

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, le 11 juin 2014 et a été publié dans les supports suivants BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) et JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne), pour les contrats d'assurances de la Commune de Lézardrieux.

L'annonce a également été mise sur le site internet de la mairie de Lézardrieux www.mairie-lezardrieux.fr

Un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, pour de nouveaux marchés qui devront prendre effet le 1er janvier 2015 pour une durée de 5 ans.

Il vous est rappelé la nature des différents contrats, à savoir :

- lot 1 : assurance des dommages aux biens
- lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes,
- lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes,
- lot 4 : assurance protection juridique,
- lot 5 : assurance de la navigation.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu les candidatures et les offres de compagnies d'assurances avant le 31 juillet 2014 à 12 heures. Aucune offre n'est arrivée hors délai. Les candidatures ont ensuite été analysées et les compagnies ont toutes été déclarées « admises à concourir ».

Les offres des compagnies d'assurances ont été ouvertes et les taux et les primes ont été enregistrés.

Les offres ont ensuite été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

- valeur technique de l'offre : pondération : 55% - adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation. Il s'agissait d'apprécier les réserves et les observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres,
- tarifs appliqués : pondération de 45%,

Le cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES est venu présenter son analyse le 12 août 2014. Lors de cette réunion, le Pouvoir Adjudicateur a attribué les marchés par lot et a arrêté le montant des franchises et les options selon les différents contrats d'assurances.

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 12 août 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer les marchés publics suivants :

- lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
BRETEUIL/MALJ montant 4 644,76 € (franchise 600,00€)
- lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes,
BRETEUIL/MALJ montant 41 216,85 €
- lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes,

LA PARISIENNE BRETEUIL (franchise néant) montant 3 529,07 € T.T.C.

- lot 4 : assurance protection juridique,
BRETEUIL/MALJ montant 842,78 € T.T.C.
- lot 5 : assurance de la navigation.
SMACL montant 439,63 €

2014-09-06-SDE : FOURNITURE ET POSE D'UNE PRISE DE COURANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de pose d'une borne prises de courant – Place du Centre- à LÉZARDRIEUX présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant total estimatif H.T. de 6 200,00 € .

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Énergie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la T.V.A.) et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen de marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

2014-09-07- AIRE TECHNIQUE SUR LE TERRE-PLEIN SUD

Rapporteur : le Maire

Dans le cadre de la démarche « ports propres », la commune a décidé de réaliser une vaste aire technique drainée sur le terre-plein sud, avec revêtement étanche, dix bornes mono/triphasées, eau potable, grilles, portails coulissants dont un électrifié, cuve de décantation et déshuileur des eaux de drainage.

Le projet initial comprenait une aire de stationnement sans contrainte particulière de drainage et de revêtement et d'une aire technique réduite avec contrainte de drainage et de revêtement.

Un appel public à la concurrence avait été lancé avec remise des offres pour le 22 janvier.

Après avoir entendu le rapport d'analyses du maître d'œuvre D2L BETALI, la commission du port s'était réunie le 30 janvier et examiné les offres suivantes :

Lot	Dénomination	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	Terrassement-voirie-eaux pluviales-eau potable- téléphone	EUROVIA	139 988,00 €	167 997,60 €
		BIDAULT	118 114,50 €	141 737,40 €
		COLAS	136 405,50 €	163 686,60 €
2	clôture	BIDAULT	24 190,00€	29 028,00 €
		HARMONIE	28 059,00 €	33 670,80 €
		PAYSAGE	24 075,00 €	28 890,00 €
		ESCEEV	23 492,81 €	28 191,37 €
		ALBA	33 570,00 €	40 284,00 €
		JARDIN SERVICE SPARFEL	23 976,50 €	28 771,80 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal avait décidé de retenir l'offre de l'entreprise BIDAULT pour les lots 1 et 2 pour des montants HT respectifs de 118 114,50 € et 24 190,00 €. Un avenant a été signé en date du 24/06/2014 pour un montant respectif s'élevant à 116 026 € pour le lot 1 et 30 040 € pour le lot 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite une subvention auprès du Conseil Général, le projet initial ayant été largement modifié dans le cadre de la démarche « ports propres », démarche soutenue par le Conseil Général, s'agissant désormais d'une aire technique.

2014-09-08- DECISION MODIFICATIVE n°1 : Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Section Investissement

Dépenses

Chapitre 23 Compte 238

*Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation corporelles
opération 022 : Kerilis* + 6 942,00 €

Chapitre 21 Compte 21532

Réseaux d'assainissement

Opération 022 : Kerilis - 6 942,00 €

2014-09-09-APPLICATION DE LA LOI ALUR

Application de la loi ALUR sur les documents d'urbanisme, le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur Le Préfet qui attire notre attention sur le fait que la Commune doit avoir achevé sa procédure de révision de son POS le 27 mars 2017, sinon la Commune sera soumise au règlement national d'urbanisme et devra systématiquement recueillir l'avis conforme des Préfets pour toutes les autorisations d'urbanisme délivrées.

2014-09-10- INFORMATIONS DIVERSES

SIVU de Musique

Un courrier a été adressé à la Communauté de Communes de la Presqu'île concernant l'école de musique. Le bureau du Conseil Communautaire n'envisage pas de financer l'enseignement musical sur le territoire. Le Conseil Communautaire ne s'est pas encore prononcé sur ce dossier. Mme ANDRÉ souligne qu'il est essentiel de rallier une Communauté de Communes pour offrir aux enfants de Lézardrieux un choix d'instruments et leur donner la possibilité d'apprendre la musique. M. CORDON Loïc souligne que tant qu'on aura pas acté d'une fusion avec une communauté de communes, l'enseignement musical sera difficile à offrir aux Lézardriens.

SCOT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion sera organisée par M. le Président de la Communauté de Communes concernant le choix du SCOT que la Communauté de Communes devra effectuer, SCOT de GUINGAMP ou de LANNION.

Zone de Kergruyant

M. le Maire et M. CORDON exposent que Lézardrieux dispose d'un tissu commercial dense et varié en centre bourg mais fragile. Il est nécessaire de préserver les commerces locaux ainsi que l'a prescrit le SCOT Trégor Goëlo qui définit Lézardrieux en pôle commercial secondaire.

Le projet de centre commercial en périphérie (face à la zone artisanale de Kerscavet) est une menace pour leur pérennité.

Lors de la réunion communautaire du 17 juillet, il a été voté l'achat du terrain des conjoints « LE MANCHEC » dans le but de créer un bassin d'orage imposé par la préfecture depuis 2011 pour canaliser et réguler les eaux pluviales de la zone de Kerscavet. Loïc MAHÉ a alors évoqué ce projet immobilier dans une parcelle limitrophe et a informé l'assemblée que bien n'étant pas encore propriétaire, un droit de passage avait été octroyé à l'investisseur lors de la précédente mandature du fait de l'enclavement de leur parcelle.

Loïc CORDON est alors intervenu pour alerter les élus de l'impact négatif que ce projet pourrait avoir sur l'activité commerciale du centre bourg de Lézardrieux et que la commune, propriétaire d'une parcelle dans cette zone notamment une amorce de route sur le rond point et une bande de terre après, refusera l'accès au terrain.

Le conseil communautaire est surpris de notre position.

Annyvonne LE COQ a affirmé que Joseph LE BILLER a toujours été opposé à ce projet.

Cependant, une attestation a été délivrée en 2013 par le Maire déclarant que les parcelles accédant au terrain étaient du domaine public de la commune.

Le 8 septembre dernier, le Maire et M. CORDON ont été invités par les investisseurs M. et Mme ALLAIN à une réunion sur les lieux.

Après avoir présenté son projet, il informe M. le Maire que le permis de construire a été délivré avec la condition que l'issue soit réalisée à l'Est au plus près du rond point. Pour ce faire, ils ont obtenu un droit de passage de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux.

M. CORDON indique que l'amorce de route et la parcelle entre celle-ci et la parcelle de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux font partie du domaine privé de la commune et que opposée à ce projet la commune ne donnera pas de droit de passage.

Pour l'amorce de route, M. le Maire a précisé :

- qu'elle a été réalisée sur demande expresse du Conseil Général pour supprimer l'intersection de la rue de Kerscavet avec le CD,
- que cette amorce n'a jamais fait l'objet d'un arrêté de classement l'incluant dans la voirie communale.

Lors du bureau communautaire du 10 septembre, l'affaire y est évoquée. Monsieur le Maire souligne que « le projet y a été discuté lors de la mandature précédente et que son prédécesseur y était favorable », qu'il a délivré au maire de Pleudaniel une attestation en date du 10 octobre 2013 dont je vous donne lecture.

Mme SICOT Marion intervient et considère que des commerces différents de ceux du bourg pourraient être implantés au niveau du rond-point.

Fréquentation du camping

Mme LE BERRE donne les chiffres 2014 pour le camping :

Entre juin et juillet il y a eu entre 8 à 10 arrivées par jour et en août 12 arrivées par jour.

Le mois de septembre a accueilli beaucoup de camping-cars.

Madame LE BERRE souligne que la saison s'est parfaitement déroulée grâce à la gérante Mme LE BLANC et des saisonniers.

Doyen de la commune

Le Doyen de la Commune, Francis LE GONIDEC est décédé.

Né le 23 octobre 1921, M. Armand LE HOUEROU est le nouveau doyen de la commune.

Mme GUILLOU qui aura 100 ans au mois de janvier est la doyenne.

Circulation du Marché

Le marché à partir du vendredi 19 septembre a lieu sur la partie droite du bourg en arrivant sur la place coté PAIMPOL.

2014-09-11- QUESTIONS DIVERSES

A.ANDRÉ pose la question de savoir où en est la livraison de l'abri-bus à Kermouster, M. CORDON indique qu'il sera implanté le 18 septembre.

La demande d'un abri-bus sur la bourg a été examinée. Un courrier sera adressé à l'architecte des bâtiments de France.

La séance étant close est levée à 20 heures